

# QUELLES SONT LES TECHNIQUES DES SQUATTEURS EN FRANCE ?

(2024 - French)



Plein de personnes ont un jour recours au squat : personnes sans-abri ou mal-logées, personnes qui voyagent, militant-es qui contestent le principe de propriété privée, personnes précaires qui ont besoin d'espaces collectifs...

***Attention*** : dans la loi française, « l'entrée et le maintien dans un local à usage d'habitation, commercial, agricole ou professionnel », la « dégradation » et la « violation de domicile » sont des délits pour lesquels on risque une arrestation, une amende voire même la prison. Inciter ou faciliter le squat est aussi un délit, c'est pourquoi ce texte est diffusé uniquement à titre informatif.

**Retrouvez cette brochure et d'autres infos sur les squats en ligne :**

**<https://fr.squat.net/brochures/>**

## Repérages

En général, plus un bâtiment est inutilisé depuis longtemps, moins il y a de chance pour des squatteurs d'avoir des problèmes en l'occupant. Iels cherchent donc des maisons, immeubles, appartements ou autres locaux, qui ont l'air abandonnés depuis un moment : poussières sur les fenêtres, végétation envahissante, portes et fenêtres condamnées par des plaques en bois ou en métal, boîte aux lettres qui déborde de courrier... Certain-es mettent des bouts de papiers dans l'entrebâillure des différentes portes d'un bâtiment pour s'assurer que personne n'y entre en regardant plus tard si les bouts de papiers ne sont pas tombés.

Les squatteurs utilisent parfois des outils sur internet :

- GoogleMaps en mode StreetView leur permet de voir l'évolution dans le temps, pour savoir depuis quand le bâtiment est abandonné, à quoi il servait avant.
- <https://cadastre.squat.net/> leur permet de connaître le propriétaire, mais seulement pour un bâtiment public ou une entreprise.
- <https://geoportail.gouv.fr/>, le site gouvernemental, sur lequel certain-es se créent un compte avec une fausse identité pour demander qui est le propriétaire d'une parcelle et obtiennent généralement la réponse par mail en quelques jours.

Souvent, avant de s'installer, les squatteurs cherchent un maximum d'informations sur un bâtiment et son propriétaire : sur internet, dans les boîtes aux lettres, sur des affiches sur la façade... Squatter un domicile particulier ou un local en activité est plus risqué : il y a plus de chances que le propriétaire s'en rende compte et qu'il y ait des poursuites judiciaires pour « violation de domicile ». Si un projet de rénovation est prévu bientôt pour le bâtiment, il y a moins de chances pour les occupant-es d'y rester longtemps. Au contraire, squatter un bâtiment public ou abandonné depuis longtemps peut augmenter leurs chances d'y rester un moment.

## Installation

Pour entrer, les squatteurs cherchent une ouverture : une porte ou fenêtre ouverte, un endroit facile à escalader... Ils essaient généralement de ne rien casser, ou que ça se voie le moins possible, car si la police voit quelque chose de cassé elle peut les accuser de « dégradations » et les arrêter. S'il n'y a pas de moyen d'entrer sans casse, les squatteurs essaient de casser quelque chose de facile à réparer : par exemple, en arrachant ou perçant une serrure, iels peuvent remettre une autre serrure à la place, qui leur permet en plus d'ouvrir et fermer facilement. Souvent, si iels font du bruit, par exemple en cassant une fenêtre ou une alarme, les squatteurs partent quelques heures au cas où la police arrive.

Parfois, il peut y avoir des alarmes : certaines sont bruyantes, d'autres silencieuses, certaines appellent la sécurité ou la police, d'autres non, certaines sont indiquées à l'entrée ou non... La plupart des alarmes se déclenchent lorsqu'elles détectent un changement de température. Pour éviter de les déclencher, certain-es squatteurs avancent lentement, recroquevillés à 4 pattes et en se couvrant avec un maximum de vêtements ou une couverture de survie.

Lorsqu'ils s'installent, les squatteurs choisissent généralement quelques accès au bâtiment qu'ils veulent utiliser pour leurs entrées et sorties, puis ils barricadent les autres accès pour que la police ou d'autres personnes malveillantes ne puissent pas les utiliser.

## **Visibilisation ou non**

Certain-es choisissent de squatter le plus discrètement possible, en espérant que personne ne les voie. Pour cela, ils cherchent un lieu assez loin des autres habitations, avec peu de vis-à-vis. Ils essaient d'éviter d'être vu-es ou entendu-es par les voisin-es, surtout la nuit où il y a moins de bruits et où les lumières sont plus visibles. Pour ceux qui ont besoin de faire des aller-retours réguliers entre l'intérieur et l'extérieur du squat, ils essaient de trouver un accès discret : des voisin-es qui les verraient rentrer par une fenêtre ou un mur risquent d'appeler la police. D'autres préfèrent squatter en petit groupe et ne rentrer et sortir que la nuit pour limiter les risques d'être vus.

D'autres préfèrent visibiliser leur squat. En essayant de paraître le plus possible comme des habitant-es « normaux » (par exemple, si l'entrée se fait par une porte et que le bâtiment n'est pas trop délabré), certain-es se font passer pour des nouveaux locataires auprès des voisin-es en espérant qu'ils n'appellent pas la police. C'est un coup de bluff qui risque de précipiter l'expulsion, mais qui peut leur permettre de rester longtemps sans avoir à se cacher si ça marche. Parfois, quand les flics viennent, des squatteurs leur font croire qu'ils ont payé pour habiter là, par exemple en leur montrant un faux contrat indiquant la somme payée, la date, l'adresse du lieu et le nom imaginaire du « bailleur » fictif ! Ce n'est pas sûr que ça marche, mais si les flics les croient, les squatteurs peuvent être reconnu-es victimes d'arnaque et la procédure d'expulsion plus longue. Mais cela peut aussi les faire accuser et condamner pour « production et usage de faux document ».

Une autre technique de visibilisation de squat consiste à essayer de prouver que le squat est le domicile principal des squatteurs depuis plusieurs jours, par exemple en affichant sur la porte des photos de leur installation datées, des témoignages de voisin-es qui confirment qu'ils habitent là, des reçus de pizzas livrées à l'adresse du squat au nom (fictif ou réel) des occupant-es, la copie d'un contrat d'électricité...

## Défense

En théorie, en France, une procédure d'expulsion est censée passer par le tribunal, ce qui prend en général plusieurs mois, parfois moins, parfois plus. Avant toute audience au tribunal, un-e huissier-e doit constater l'occupation : en lui donnant un ou des noms, même faux, les occupant-es arrivent à être informé-es de la date et du lieu de l'audience. Se rendre à l'audience leur permet d'obtenir des informations sur les possibilités d'une expulsion. Ceux qui craignent que l'huissier passe en leur absence indiquent des noms sur la porte ou sur la boîte aux lettres. Quand iels reçoivent une convocation pour le tribunal, certain-es squatteurs prennent même contact avec un-e avocat-e : il est possible de gagner du temps avec le tribunal, en demandant des reports d'audience et/ou un délai qui peut être accordé aux personnes précaires et sans logement.

Parfois, il y a des tentatives d'expulsion sans attendre l'audience au tribunal. C'est pour ça que des squatteurs se barricadent et refusent systématiquement d'ouvrir aux policiers, huissiers, propriétaires, ouvrier-es, agents de la mairie. En les empêchant d'entrer et en leur donnant le moins d'informations possible, cela complique les tentatives d'expulsions.

En cas d'expulsion, certain-es se réinstallent dans le squat, en espérant que les policiers et propriétaires finiront par abandonner. Mais parfois ces derniers renforcent la sécurité du bâtiment (alarmes, barricades, surveillance...) après une expulsion.

Quelques fois, il arrive que des propriétaires qui découvrent un squat acceptent de laisser un délai aux occupant-es : dans ce cas, certain-es squatteurs exigent la signature d'une convention, pour se protéger si le propriétaire change d'avis par la suite.

### POUR ALLER PLUS LOIN...

Ce texte est très peu détaillé. Pour mieux comprendre le fonctionnement des squats en France, d'autres documents existent sur internet, souvent publiés par les squatteurs elleux-mêmes :

- La brochure « *Le Squat de A à Z* » parle du repérage, de l'ouverture, de comment rouvrir l'eau et l'électricité et des procédures judiciaires (mais elle n'a pas été mise à jour depuis la loi antisquat de 2023).
- <https://loi-kasbarian.squat.net/> publie des actualités concernant la loi antisquat de 2023.
- « *Toutes les portes s'ouvrent* » donne des techniques de serrurerie.
- « *Le piratage de l'élec de A à S* » explique comment voler l'électricité.

Ces documents sont seulement en français, mais il est possible de les traduire en faisant copier-coller sur un traducteur en ligne. Les brochures sont disponibles sur le site <https://infokiosques.net/squat>.

